

COMPTE-RENDU N°9 SÉANCE DU 08 septembre 2010

Présents : 13

Excusés : 2

Pas d'auditeur

Avant d'ouvrir la séance du conseil, Monsieur Michel DUPRE a fait visiter la Maison de Retraite, les élus sont unanimes pour en apprécier la qualité de vie offerte aux résidents.

1. Adaptation budgétaire :

Achat de matériel prévu et imprévu suite au vol dans local technique. Finalement les crédits sont suffisants et le renouvellement global de l'outillage permet d'affecter la dépense en investissement.

Consultation pour extension du collecteur de la Grand Croix :

Deux entreprises ont répondu : une avec une proposition à 9256 €HT et l'entreprise TP LACASSAGNE est retenue pour le montant de 7 593.30 €HT. Le maire agit au titre de sa délégation. Adaptation des crédits du budget assainissement pour ce montant.

2. Notification des responsabilités pour sinistre de la boucherie :

Les experts se sont prononcés sur la responsabilité dans le sinistre de la boucherie. L'entreprise DELORME Froid pour 45 %, l'architecte pour 35 % et la SARL des éleveurs de viandes pour 20%.

3. Bilan de la rentrée scolaire et participations :

Effectifs école publique au 8 septembre : 95 élèves répartis en 4 classes (3 x 24 et 1x 23)

Effectifs école privée au 8 septembre : 51 élèves dont 48 de Haute-Rivoire répartis en 2 classes.

Droit à dotation de 29 330 euros pour 2010/ 2011.

Rappel valeur de crédits scolaires de 40 € par élève de maternel et 55 € + 5 € cette année par élève de primaire.

4. Remarque du contrôle de la légalité :

Sur le PLU : le contrôle de légalité avait fait une remarque sur une procédure dans le cadre de leur droit à consultation mais le cabinet BEAUR n'a pas jugé bon d'en tenir compte pour le projet final, toutefois le PLU est parfaitement applicable.

Sur la création du poste ATSEM affecté à l'école publique : attention aux conditions de recrutement pour les communes de plus de 1 000 habitants.

5. Libération de l'appartement communal loué à Monsieur FLORY :

Les lieux sont libérés au 1^{er} septembre, la caution est rendue suite au nettoyage des lieux. Dans l'attente de la libération prochaine de celui au dessus de l'agence postale, il faut réfléchir au devenir de ces bâtiments.

6. Avis des domaines sur certains biens :

Il faut harmoniser les décisions portant sur les biens à acheter ou à rétrocéder. Sont concernés le local rue courbe et la parcelle à la Bourrie et autres emprises d'alignement (SEON/MOULIN et COQUARD au carrefour Rue Grand Jardin, PLOIVY à la Grand-Croix et THOLLET). Les valeurs seront arrêtées en fonction des superficies déterminées par arpentage. Le sujet est reporté à un prochain conseil.

Pour le Chirat, il faudra finaliser les décisions, le produit des amendes est notifié pour 7 371.00 €, le conseil confirme le projet par délibération envoyée à la préfecture.

7. Ouverture de l'EHPAD :

Le SDIS a levé les réserves portées au PV du 7 juillet 2010 et l'ouverture peut être autorisée par le maire.

8. Urbanisme :

Mise en place du Syndicat du SCOT des Monts du Lyonnais. La première réunion est fixée le 13 septembre pour examiner des cas dérogatoires au profit des communes qui ne peuvent attendre les directives du SCOT.

Développement du secteur marchand sur la commune de Feurs. Un important projet soumis à autorisation préfectorale a exigé la représentation des communes limitrophes du Rhône. Monsieur COURTINE a été désigné puisque Haute-Rivoire est la commune la plus importante et la plus impliquée sur cette zone de chalandise. La commune de Feurs fait savoir qu'elle s'oppose aux projets de développement de 5000 m² pour préserver le tissu économique du centre ville.

9. Courriers divers :

Bilan des stations : la qualité des eaux des lagunes semble moins bonne et les odeurs sont importantes. Pour remédier à la présence des lentilles d'eau, des canards vont être introduits sur les lagunes avec quelques adaptations nécessaires à leur mode de vie.

Courrier d'un assureur qui fait part d'infiltrations d'eau chez un particulier suite aux travaux du chantier de la maison de retraite. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour que ce désordre soit corrigé, les fortes pluies de cette semaine n'ont pas provoqué d'infiltration.

10. Organisations des événements :

La commune, comme promis, a fait l'acquisition d'une friteuse au gaz qui est mise à disposition de toutes les associations contre une participation de 10 € pour le gaz par week-end et une caution de 150 €. Si le nettoyage est insuffisant, le coût en sera répercuté à l'association défaillante.

La brocante vide greniers aura lieu 10 octobre et cette année, l'association de la cantine instaure un vide jardins.

Parc Eco Habitat : invitation le 25 septembre 2010 à 10 h à St Symphorien sur Coise (Clos Beaujolin) pour une conférence sur le photovoltaïque.

La manifestation du Téléthon n'est pas à ce jour reconduite.

11. Délégation d'urbanisme

Bilan des autorisations déposées depuis Juillet.

12. Organisation des services administratifs :

Mademoiselle Sandrine Goubier a été recrutée pour faire face au travail de l'agence postale et sera chargée de la mission de l'élaboration des actes administratifs de cession de bien à l'intérieur de la mairie dès que sa présence à l'agence postale ne sera plus nécessaire.

13. Compte-rendu des commissions :

La commission Voirie a travaillé sur une méthode de suivi des chemins dans le long terme.

Elle décide de faire du "point à temps" pour prolonger des chemins en bon état.

Le chemin de la Charmatière sera programmé à la communauté de commune pour 2011. Les travaux seront faits sur un tronçon en fonction du budget disponible.

Pour le Chirat, il convient de finaliser les accords en cours et de réfléchir à la façon de compenser l'agriculteur qui va être délesté du terrain agricole.

14. Commission information :

Il faut faire passer les articles pour le bulletin de la fin du mois.

15. Commission sociale :

Le futur CIAS pourra être établi en fonction des objectifs portés dans la rédaction du projet.

Les difficultés rencontrées par les parents de très jeunes enfants interrogent sur le potentiel de mode de garde, assistantes maternelles et crèche garderie.

16. Equipement du Parc aux biches :

Les besoins sont arrêtés et les consultations lancées.

17. Action de prévention :

L'information et la démonstration de l'utilisation du défibrillateur a rencontré un vrai succès.

Le fournisseur intervient à nouveau le mardi 28 septembre à 18 h 30. Les JSP, Jeunes Sapeurs Pompiers, qui se sont gracieusement impliqués dans cette action de prévention, se proposent de refaire cette information annuellement. Qu'ils en soient remerciés.

La séance est close à 23 h 30.

Le Maire :

Gilbert COURTINE